



*Municipalité de
Napierville*

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE

**Avis public d'entrée en vigueur des règlements
Z2019-16 et PU2019-3**

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 9 avril 2026, la Municipalité de Napierville a adopté les règlements suivants :

- ***Règlement numéro Z2019-16, intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro Z2019 et ses amendements »***
- ***Règlement distinct numéro PU2019-3, intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme PU2019 et ses amendements »***

Les projets de règlements ne contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter puisqu'il écoule d'une concordance obligatoire au SADR de la MRC.

Ces règlements ont été approuvés par le conseil de la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville le 13 mai 2026. Les certificats de conformité à l'égard de ces règlements ont été délivrés le 14 mai 2026. Les *Règlements numéro Z2019-16 et PU2019-3* sont donc en vigueur depuis le 14 mai 2026.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé 260, rue de l'Église à Napierville ou sur le site de la municipalité au www.napierville.ca sous la rubrique « Règlements ».

DONNÉ À NAPIERVILLE, CE 26 MAI 2026

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE